

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jean-Claude Colfavru, 13 décembre 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jean-Claude Colfavru, 13 décembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 décembre 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Colfavru, Jean-Claude \(1820-1891\)](#)

Lieu de destination62, rue Saint-Placide, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin accepte le concours que lui propose Colfavru en faveur de l'hérédité de l'État. Il lui indique que le projet de loi déposé le 26 juin 1884 par Giard, Henri Maret, Laguerre et Tony Révillon pour l'établissement de la mutualité nationale par l'hérédité de l'État s'inspire de son livre *Le gouvernement* et de la pétition publiée sous le titre *Mutualité nationale contre la misère avec l'aide des ressources de l'hérédité de l'État*. Il plaide pour imposer l'idée de l'hérédité de l'État à la Chambre des députés. Dans le post-scriptum, il lui demande s'il a reçu les numéros du *traitant des impôts et de l'hérédité de l'État*.

NotesLe 26 juin 1884, quatre députés de l'extrême gauche, Alfred Mathieu Giard, Henri Maret, Georges Laguerre et Tony Révillon déposent un projet de loi relatif à l'établissement de la mutualité nationale par l'hérédité de l'État (voir par exemple : Mangin (Arthur), « L'hérédité de l'État et l'assurance mutuelle obligatoire », *L'Économiste français*, 2 août 1884, p. 131 [en ligne :

<https://www.retronews.fr/journal/l-economiste-francais/2-aout-1884/2297/4772352/3>, consulté le 9 octobre 2023])

Mots-clés

Livres, Réformes

Personnes citées

- [Assemblée nationale \(France\)](#)
- [Giard, Alfred Mathieu \(1846-1908\)](#)
- [Laguerre, Georges \(1858-1912\)](#)
- [Maret, Henri \(1837-1917\)](#)
- [Révillon, Antoine \(1832-1898\)](#)

Œuvres citées

- « Les erreurs sur la réforme des impôts », *Le Devoir*, t. 9, n° 374, 8 novembre 1885, p. 690-693. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/708/70/835/0/0>, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 375, 15 novembre 1885, p. 706-709. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/724/70/835/0/0>, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 376, 22 novembre 1885, p. 722-724. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/740/70/835/0/0>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », *Le Devoir*, t. 9, n° 376, 13 décembre 1885, p. 769-772. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/787/100/835/0/0>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », *Le Devoir*, t. 9, n° 377, 29 novembre 1885, p. 738-741. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/759/70/835/0/0>, consulté le 6 novembre 2023]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation4 p. (231r, 232r, 233r, 334r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024



Guise Familistère 13 décembre 1831

Cher Monsieur,

C'est avec satisfaction que je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis heureux de voir votre attention attirée sur les idées que, depuis trois ans bientôt, je m'efforce de faire pénétrer dans les Chambres françaises.

Vous m'offrez gracieusement votre concours, je l'accepte avec le plus vif empressement et me mets à votre disposition pour tous les éclaircissements que vous jugeriez à propos de me demander.

Vous n'ignorez pas le projet de loi déposé le 26 juin de l'an dernier, par M M Giard, Henri Maret, Laquerre et Tony Révillon, sur l'établissement de la Mutualité nationale par l'hérédité de l'Etat. C'est la proposition de loi la plus ouvertement faite sur l'hérédité de l'Etat, depuis la publication de mon ouvrage intitulé: "Le Gouvernement" et de la Pétition que j'ai adressée aux Sénateurs

Monsieur Calfarra, Député.

et aux députés, en février 1893, sous le titre : "Mutualité nationale contre la misère avec l'aide des ressources de l'hérédité de l'Etat." D'autres projets de loi ont ~~été~~ fait des emprunts à cette idée, mais trop timidement et sans portée sérieuse.

Jamais le Gouvernement français ne trouvera de situation plus opportune pour aborder cette question. Elle donnerait satisfaction aux pressants besoins qui assiégent les pouvoirs publics et, en outre, elle permettrait toutes les réformes nécessaires. Mais on ne fera rien, on laissera le Gouvernement aller à vau-l'eau, jusqu'à ce qu'il se brise contre les écueils de la Révolution.

Quoiqu'il en soit, il appartient à tous les hommes d'intelligence et de cœur de faire tous leurs efforts pour nous éviter ces malheurs.

Combien je serais heureux de voir quelques hommes de dévouement, parmi les députés, se mettre au-dessus des mesquines manières de voir d'une politique stérile et se concerter entre eux pour faire sortir le corps législatif de son engourdissement !

Une proposition rationnelle et large comme celle de l'Herédité de l'Etat, soutenue avec persévérance, dévouement et intelligence serait capable de changer la face de la politique.

Il suffit d'oser, comme vous le dites, mais d'oser avec concert et de marcher d'accord, afin d'être assez forts si ce n'est pour faire triompher l'idée, au moins pour l'imposer carrément à la Chambre, le temps ferait le reste.

Puisque vous me faites l'amitié de m'assurer vos sympathies, veuillez n'en pas rester là et me dire quel est le sentiment des députés qui se sont déjà occupés du droit d'herédité de l'Etat. Que font-ils de leur projet de loi ? Et qu'entendent-ils en faire ?

Et pour ce qui vous concerne, comment voyez-vous la possibilité d'agir pour saisir l'Assemblée ?

Il est déplorable que jusqu'ici je n'aie pu faire que les grands journaux disent un mot de l'idée de l'herédité de l'Etat, comme moyen d'équilibrer le budget et d'échapper aux nouveaux impôts et aux emprunts.

Votre bien sincèrement dévoué

Godinot
G. I. K. P.

P.S. Vous devez avoir, maintenant, tous
les numéros du "Devoir" traitant des
impôts et de l'hérédité de l'Etat!